

Mercredi, 31 janvier 2007

Réunion de la commission nationale de développement durable

La 12-ème édition de la commission nationale de développement durable s'est tenue, mercredi, au palais du gouvernement à la Kasbah, sous la présidence de M. Mohamed Ghannouchi, premier ministre et en présence de plusieurs membres du gouvernement, des représentants des organisations nationales et des associations concernées.

Le premier ministre a affirmé que le développement durable constitue un choix fondamental du président **Zine El Abidine Ben Ali**, soulignant le souci de consacrer les attributs de ce développement dans tous les secteurs.

Il a ajouté que ce souci se traduit à travers l'intérêt accordé aux activités écologiques auxquelles des investissements dépassant 1,2% du PIB ont été consentis outre la préservation des ressources naturelles et la rationalisation de leur exploitation afin de garantir le droit des générations futures à un environnement sain, viable et équilibré.

Il a également évoqué l'intérêt accordé aux ressources humaines, à l'amélioration de la qualité et des conditions de vie ainsi qu'à la promotion de l'épargne et à la réduction de l'endettement afin de préserver les équilibres financiers du pays et d'inscrire dans la durée le développement économique.

Il a fait remarquer que la Tunisie convaincue de l'importance de la réalisation du développement durable a adopté et adhéré à toutes les conventions internationales conclues à cette fin.

Le premier ministre a indiqué que le développement durable constitue une démarche et une culture auxquelles le chef de l'Etat accorde un intérêt particulier et que l'oeuvre de développement dans son acception globale n'est jamais temporaire mais plutôt un processus, voir un travail continu, soulignant l'intérêt qu'accorde le chef de l'Etat aux travaux de la commission et à ses recommandations.

Le débat instauré ensuite a porté sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour notamment la présentation des indicateurs de développement durable en Tunisie, l'avancement de l'application des accords internationaux relatifs à la lutte contre la désertification et la protection de la biodiversité et des changements climatiques, outre, l'examen de la stratégie nationale de protection des zones humides et du thème " un environnement sain pour un développement durable".